

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

- 64 -

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE -
DIRECTION DE L'ANIMATION DE L'ESPACE PUBLIC - Création d'un marché
alimentaire composé de maraîchers sous la Halle Puget et son parvis.**

21-37688-DAEP

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur le Conseiller délégué à l'espace public, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La création d'un marché constitué d'une dizaine de maraîchers sous la Halle Puget et sur son parvis du jeudi au dimanche de 8h à 13h répond à une demande forte de la population Marseillaise située dans le 1^{er} arrondissement.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU L'ARRETE MUNICIPAL N°89/017/SG DU 19 JANVIER 1989 FIXANT LA
RÉGLEMENTATION DES MARCHES, FOIRES ET KERMESSES ET DES
MANIFESTATIONS COMMERCIALES SUR LA VOIE PUBLIQUE
VU LE REGLEMENT 852/2004 RELATIF A L'HYGIENE DES DENREES
ALIMENTAIRES
VU LE REGLEMENT 853/2004 QUI FIXE LES REGLES SPECIFIQUES AUX
DENREES ANIMALES
VU L'ARRETE N°2017-00449-VDM DU 18/04/2017 PORTANT REGLEMENT DES
MARCHES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Un marché alimentaire constitué d'une dizaine de maraîchers est créé sous la Halle Puget et sur son parvis dans le 1^{er} arrondissement.

ARTICLE 2 Le marché sera composé d'une dizaine d'exposants de fruits et légumes.

ARTICLE 3 Les jours et horaires de vente de ce nouveau marché sont les suivants :

- du jeudi au dimanche de 8h (début des ventes) à 13h (fin des ventes)

ARTICLE 4

Cette création de marché est effective à partir du jeudi 10 février 2022.

**Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MONSIEUR LE CONSEILLER DÉLÉGUÉ À
L'ESPACE PUBLIC
Signé : Roland CAZZOLA**